

Augmentation des retraites complémentaires

Une hausse insuffisante pour les retraités !

AGIRC ARRCO



1,4% d'augmentation au 1^{er} novembre 2026

Les 14 millions de retraités dépendant de ce régime vont pouvoir bénéficier d'une augmentation de leur retraite complémentaire de **1,4%** qui prendra effet au **1^{er} novembre 2026**.



Un taux en dessous de l'inflation

Les accords prévoyaient un **taux maximum à 0,4%** en dessous de l'inflation, soit une augmentation maximum de **1,6%**.

Donc 1,4%, c'est mieux que rien du tout mais c'est quand même en dessous de l'inflation !

Surtout si on fait le total des **2 années 2025-2026** avec une inflation cumulée de près de **3%** et une augmentation des retraites complémentaires qui en couvre **moins de la moitié**.

→ **Ce qui veut dire une perte de pouvoir d'achat pour les retraités.**



Une décision des partenaires sociaux, pas de l'État

Contrairement à la **retraite** de base dont les augmentations sont inscrites au budget de l'État, ce sont les partenaires sociaux et l'AGIRC ARRCO qui déterminent conjointement les augmentations indépendamment de l'État.



Pas de rattrapage cette année

L'an dernier, l'AGIRC ARRCO n'avait pas procédé à l'augmentation alors que la retraite de base avait augmenté de **0,9%**.

On ne peut pas dire qu'il y a eu rattrapage cette année, au contraire puisque l'inflation 2026 est prévue à 2%.



La pérennité du système en justification

Les partenaires de l'AGIRC ARRCO ont pris en compte la pérennité du système pour justifier leur décision.



Retraites de base 2027 : le gel se profile

Le gouvernement prévoit un gel dans son prochain budget dans un contexte de restrictions budgétaires.

C'était aussi le cas l'année dernière mais nos élus en avaient décidé autrement. Il est encore trop tôt pour exprimer avec certitude si le gel des retraites est confirmé pour l'année prochaine et quelles catégories de retraités seront concernés.



D'autres mesures possibles

Cette prévision de gel pourrait s'accompagner d'autres mesures comme :

- la **remise en question de l'abattement de 10%** de l'impôt sur le revenu,
- la **mise en place d'un forfait** pour remplacer les 10% de majoration familiale pour les parents de 3 enfants et plus.



INITIATIV'Retraite

continue à œuvrer pour la défense de vos intérêts afin que les retraités **ne soient pas ceux qui contribueront le plus** au rétablissement des finances publiques.